

Groupe de Travail des Compagnies *émergentes* vaudoises de théâtre
www.compagniesemergentes.ch

Cinq propositions

Un nouvel élan à la création théâtrale
vaudoise

février 2008

Sommaire

Définitions

Introduction

Chapitre 1 : Théâtres institutionnels et compagnies indépendantes

Une spécificité vaudoise
Une comparaison avec Genève
Et les théâtres voués à la création indépendante ?

Chapitre 2 : Subventionnement des compagnies indépendantes vaudoises

Le système de répartition actuel

Chapitre 3 : Cinq propositions, un nouvel élan à la création théâtrale vaudoise

Le Groupe de Travail des Compagnies *émergentes* vaudoises de théâtre est constitué d'une quinzaine de compagnies (se référer au site Internet www.compagniesemergentes.ch). Ce Groupe de Travail est structuré en différents sous-groupes, qui ont chacun une mission propre. Le sous-groupe « politique culturelle », animé pour l'heure par Julien Barroche, Guillaume Béguin, Marie-Aude Guignard et Stefania Pinnelli, est l'auteur de ce présent document, même si les propositions qu'il contient viennent de l'ensemble des compagnies émergentes et des différents artistes *confirmés* que nous avons consultés.

Courriel
5propositions@compagniesemergentes.ch

Adresse postale
Groupe de Travail de Compagnies *émergentes* vaudoises de théâtre
c/o Marie Neumann
18 rue du Simplon
1800 Vevey

Définitions

Nous proposons de distinguer ici trois types de compagnies : les compagnies *émergentes*, les compagnies *émargées*, et les compagnies *confirmées*. Nous préférons utiliser le terme de « compagnie » à celui de metteur en scène car il englobe indistinctement tous les groupes de créateurs. Une compagnie peut en effet être dirigée par un metteur en scène, ou constituée d'un collectif d'acteurs ou de créateurs.

- Une compagnie *émergente* est une compagnie professionnelle qui a créé moins de trois spectacles¹. Il est à noter que si les compagnies émergentes sont jeunes, elles ne sont pas forcément constituées de débutants (par exemple lorsqu'elles sont fondées par un comédien, scénographe, ou un dramaturge expérimenté passant à la mise en scène).

- Une compagnie *émargée* est une compagnie qui a créé trois spectacles au moins. Une compagnie émargée vaudoise peut, suivant l'actuel règlement, prétendre à une subvention du Canton de Vaud.

- Une compagnie *confirmée* est une compagnie qui, après plusieurs années d'activité (généralement plus de dix ans), a créé de nombreux spectacles sur différentes scènes du Canton et d'autres régions. Une compagnie *confirmée* est régulièrement soutenue par les pouvoirs publics et peut bénéficier d'un contrat de confiance (garantie de subvention assurée sur trois ans, octroyée par la Ville de Lausanne ou le Canton de Vaud).

Remarques

Il est à noter que chaque compagnie n'effectue pas automatiquement son passage à la catégorie « supérieure » au bout d'un certain nombre de spectacles ou d'années d'activité. Certaines compagnies *émergentes* ne parviennent jamais à émerger, d'autres compagnies *émargées* ne seront jamais *confirmées* parce qu'elles ne rencontrent pas un écho assez large ou n'ont pas d'activités assez régulières.

Par ailleurs, du point de vue du subventionnement, les compagnies *émargées* et *confirmées* sont plus ou moins « logées à la même enseigne » : tributaires des aléas du subventionnement, elles n'ont aucune garantie de pérennité. Même une compagnie au bénéfice d'un contrat de confiance peut se retrouver dans une situation difficile, puisque les contrats de confiance ne peuvent se renouveler qu'après au moins un délai d'attente d'une année.

¹ Le Groupe de Travail des Compagnies *émergentes* vaudoises, pour tenir compte des différents rythmes de création de chaque compagnie, a choisi d'inclure dans ses rangs toutes les compagnies ayant moins de sept années d'activité depuis la création de leur premier spectacle, et ce même si plus de trois spectacles ont été réalisés. Il faut bien fixer une limite, si arbitraire soit-elle, et nous avons préféré fixer une limite de temps plutôt que de nombre de spectacles.

Introduction

Depuis l'été 2006, une quinzaine de compagnies *émergentes* vaudoises de théâtre se sont réunies pour débattre de leurs difficultés et partager leurs inquiétudes quant à l'avenir.

Les pages qui suivent sont le fruit de nombreuses réunions (collectives ou en sous-groupes) et échanges que nous avons eus entre compagnies *émergentes* mais également avec certaines compagnies *émergées* et *confirmées* que nous avons rencontrées. Elles synthétisent l'état des lieux et les propositions qu'à notre niveau nous souhaitons avancer.

Notre démarche n'est pas de dresser un catalogue de revendications et de doléances, mais plutôt d'essayer, à partir de constatations concrètes, d'imaginer quelques propositions pour donner au milieu théâtral vaudois une impulsion nouvelle.

Le théâtre dans le Canton de Vaud se porte, semble-t-il, plutôt bien. L'offre culturelle est abondante et souvent de très bonne qualité, les artistes régionaux trouvent de nombreux lieux d'expressions et leurs propositions sont souvent meilleures que celles de nos voisins français. Ici, les infrastructures sont plus nombreuses, et le niveau de formation est, depuis la création de la Manufacture, Haute Ecole de Théâtre de Suisse Romande, d'excellente qualité.

Cependant la situation n'est pas aussi rose qu'il n'y paraît. Le nombre de compagnies ne cesse d'augmenter, ce qui provoque un problème au niveau du subventionnement, qui lui n'augmente pas. Le public, devant la pléthore de compagnies et de propositions artistiques, est parfois déboussolé. Dans ce foisonnement, les meilleures compagnies *émergentes* peinent à marquer leur différence et à prendre leur essor. Elles créent souvent dans des conditions très précaires. Les compagnies *confirmées*, de leur côté, ne trouvent que trop rarement de débouchés dans l'institution, ne s'imposent que difficilement à l'étranger ou dans des festivals internationaux, et se trouvent parfois, malgré une large reconnaissance de leurs pairs et du public, dans des situations financières délicates.

Nous souhaitons donc initier une discussion élargie entre les directeurs de compagnies *émergentes*, *émergées* et *confirmées* et les responsables politiques au niveau culturel. Le but est de contribuer à créer un environnement culturel harmonieux qui favorise l'émergence des artistes les plus intéressants et pérennise le travail des compagnies déjà largement *confirmées*. Afin d'alimenter la discussion, ce document dresse un état des lieux de la situation et présente cinq propositions afin de donner un nouvel élan à la création théâtrale vaudoise.

Notre réflexion s'est concentrée plus particulièrement autour de deux thèmes : les théâtres institutionnels et le système de subventionnement du théâtre indépendant, dans le Canton de Vaud. En effet, il nous est apparu que dans ces deux domaines, il fallait tendre à une responsabilisation plus forte des différents protagonistes du milieu théâtral vaudois.

Nous avons conscience de la récurrence de ces questionnements, mais le moment nous semble opportun de redéfinir tous ensemble quelques nouvelles directives, avec pour objectif de poursuivre l'épanouissement de la création théâtrale en Pays de Vaud.

Chapitre 1 :

Théâtres institutionnels et compagnies indépendantes

Traditionnellement, en Suisse, en France et partout en Europe, les compagnies trouvent des espaces d'expression en cohérence avec leur niveau de compétence, et ceci dans une perspective d'évolution. Les compagnies *émergentes* créent leurs spectacles dans les théâtres voués à la création indépendante, ainsi que les compagnies *émergées* ; ces dernières ayant quelquefois accès à l'institution. Quant aux compagnies *confirmées*, elles se produisent le plus souvent sur les scènes institutionnelles et retournent de temps à autre dans de plus petites structures, en fonction de leur projet et du public visé.

Ainsi, d'ordinaire, les compagnies les plus intéressantes voient leurs conditions de création et de diffusion s'améliorer à mesure que leur travail progresse, s'affirme et s'affine. Après quelques créations au financement difficile, sur des scènes offrant des moyens techniques et des possibilités scéniques limitées, elles ont quelquefois accès à des théâtres où il est possible de réaliser des scénographies et des lumières plus complexes, d'engager une plus grande distribution, et de rencontrer un public plus large. A mesure que leur travail avance, leurs moyens augmentent.

Une spécificité vaudoise

Dans le Canton de Vaud, la situation est plus compliquée. Le glissement des compagnies *confirmées* vers les scènes institutionnelles se produit difficilement. Ces compagnies poursuivent alors leur évolution au sein de la « scène » indépendante, elles dépendent toujours très largement des subventions ponctuelles, réduisant du coup les possibilités d'expression pour les compagnies *émergées* et *émergentes* : il y a un effet de bouchonnage.

Pour l'agglomération lausannoise, deux théâtres institutionnels² sont principalement voués à la création de spectacles théâtraux. Ce sont le Théâtre de Vidy-Lausanne et celui de Kléber-Méleau à Renens³.

D'autres villes du Canton possèdent également un théâtre municipal, dont la programmation est essentiellement constituée d'accueils de spectacles déjà créés dans d'autres théâtres ; ce ne sont donc pas à proprement parler des théâtres institutionnels de création (même s'il leur arrive d'en produire quelques-unes).

² Par « théâtre institutionnel » on entend habituellement un théâtre qui a les moyens de produire ou coproduire les spectacles qu'il programme. Par opposition, les théâtres voués à la création indépendante (Arsenic, Grange de Dorigny, 2.21, PullOff, etc), ne peuvent fournir, dans le meilleur des cas, qu'une petite part de coproduction. Les compagnies programmées dans ces théâtres complètent elles-mêmes ce financement en s'auto-produisant (demandes de subventions et de dons aux Villes, Cantons, Loterie Romande, etc).

³ On peut ajouter également à cette liste le Théâtre Boulimie, voué à l'humour, et le Petit Théâtre, dont le statut est particulier, et qui s'adresse au jeune public.

René Gonzalez, directeur de Vidy depuis 1991, fait la part belle aux productions et coproductions françaises et européennes. Chaque année, Vidy produit, coproduit ou accueille une trentaine de spectacles. Parmi ceux-ci, seule une minorité sont le fait de créateurs vaudois et/ou romands⁴. Bien entendu, la venue de créateurs européens d'envergure au bord du Léman est une chance pour le public vaudois. Mais malheureusement, les artistes de théâtre « locaux » ne bénéficient presque pas de la présence de ces créateurs. En effet, peu de comédiens romands sont engagés sur ces coproductions ou conviés aux auditions⁵, et il est également rare que des plateformes d'échange soient organisées. D'ailleurs, aucune institution n'a encore pour mission, dans le canton de Vaud, de proposer des stages et des formations continues pour les professionnels du spectacle⁶.

Du côté de Kléber-Méleau, Philippe Mentha, directeur et fondateur de ce théâtre en 1979, crée chaque année deux spectacles dont il signe la mise en scène. Les autres réalisations programmées dans son théâtre sont soit des accueils soit des spectacles produits par les compagnies elles-mêmes.

Ainsi, les metteurs en scène et collectifs de créateurs vaudois *confirmés* ont peu l'occasion d'être programmés dans l'institution locale. Ils sont condamnés ou à s'exiler dans d'autres cantons⁷, ou à continuer à produire leurs spectacles sur les scènes vouées à la création indépendante, et à dépendre des subventions ponctuelles. Ecartés des scènes de l'institution, ils « monopolisent » alors les scènes « indépendantes » et les subventions ponctuelles. De leur côté, les créateurs *émergés* et *émergents* qui devraient normalement se retrouver sur ces scènes et bénéficier de ces subventions, leur disputent la place... La situation est bloquée : le renouvellement de génération est difficile.

En outre, les quelques compagnies vaudoises ou romandes qui créent tout de même à Vidy ou à Kléber-Méleau (ce dernier cas étant extrêmement rare) financent parfois elles-mêmes leurs spectacles, sans bénéficier d'une coproduction, ou en bénéficiant d'une coproduction modeste. Quelquefois, elles sont même programmées à la recette. Ainsi, elles dépendent des subventions ponctuelles du Canton et de la Ville, comme si elles créaient sur une scène vouée à la création indépendante.

⁴ De plus, les rares spectacles romands programmés à Vidy sont souvent des projets « légers » : petite distribution, reprise de spectacles déjà créés sur une scène indépendante, coproduction avec un autre théâtre, etc.

⁵ Il est à noter que du temps du prédécesseur de René Gonzales, Matthias Langhoff, davantage de comédiens suisses romands étaient engagés dans les productions de Vidy.

⁶ L'Université de Lausanne propose une formation en « Dramaturgie et performance de texte » depuis quelques années. La Manufacture, HETSR, est en train de mettre sur pied une formation continue en animation théâtrale et organise, dès la saison 2007-08, quelques stages d'interprétation à destination des comédiens professionnels. Démarches encourageantes.

⁷ Par exemple, Denis Maillefer et son Théâtre en Flammes a créé un spectacle au Théâtre de Carouge, un autre à la Comédie de Genève avant d'être finalement programmé cette saison à Vidy. La Compagnie Pasquier-Rossier, autre compagnie largement confirmée, a de son côté effectué sa dernière création au Théâtre de Carouge et à l'Octogone de Pully.

Une comparaison avec Genève

A la tête des trois théâtres institutionnels genevois que sont Le Poche, La Comédie et Carouge se trouvent actuellement trois metteurs en scène relativement jeunes (Françoise Courvoisier, Anne Bisang et bientôt Jean Liermier), tous trois très proches de la scène indépendante genevoise, les deux premières ayant même officié durant plusieurs années comme indépendantes à Genève. Ces trois directeurs manifestent un réel intérêt vis-à-vis des créateurs genevois et romands en leur offrant souvent les mêmes conditions de travail que tout autre artiste étranger de renom. Cette valorisation permet aux créateurs romands d'affirmer et d'enrichir leur démarche, mais aussi de rencontrer un public vaste et intéressé.

De plus, les théâtres institutionnels genevois jouent pleinement leur rôle de coproducteur ou de producteur : les spectacles créés dans leurs murs sont financés exclusivement par eux ; toute demande de subvention adressée par la compagnie à la Ville ou au Canton se soldant irrémédiablement par un refus : l'argent dévolu à la culture indépendante reste à la culture indépendante et ne sert pas à subventionner indirectement les scènes de l'institution.

Dès lors, les créateurs produisant leurs spectacles dans l'institution ne dépendent plus des subventions ponctuelles, et cela favorise une meilleure ventilation des subventions et l'émergence d'un vivier de créateurs régionaux de qualité, tant au niveau des créateurs reconnus qu'à celui de l'émergence.

Et les théâtres voués à la création indépendante ?

Dans le Canton de Vaud, le Théâtre de l'Arsenic, la Grange de Dorigny, le PullOff et le Théâtre 2.21 à Lausanne, l'Oriental-Vevey, le Théâtre de l'Echandole à Yverdon, Le Moulin-Neuf à Aigle, ... sont autant de scènes consacrées aux créations indépendantes. Les plus importants de ces théâtres, dont certains jouissent pourtant d'un large rayonnement, n'ont pas les moyens de véritablement coproduire les spectacles qu'ils programment. Ils ne peuvent qu'offrir des parts de coproduction très modestes, représentant parfois moins de 10% du budget des spectacles programmés.

Actuellement les théâtres « indépendants » les plus « riches » coproduisent les spectacles qu'ils programment à hauteur de Fr. 15'000.– au maximum. Loin d'offrir de telles conditions, certains autres théâtres vont jusqu'à facturer un forfait pour la location de leur salle.

Il serait donc souhaitable que certains théâtres voués à la création indépendante soient dotés de davantage de moyens, afin que les parts de coproductions qu'ils puissent offrir à certains projets soient plus significatives.

Chapitre 2 :

Subventionnement des compagnies indépendantes vaudoises

Régulièrement, les diverses instances du théâtre lausannois et vaudois (commissions culturelles, directeurs de théâtre, institutions et fondations octroyant des subventions) relèvent la surabondance de projets de création émanant d'un nombre croissant de compagnies locales.

Ce foisonnement, plutôt que de réjouir, inquiète car non seulement il complique la tâche de ceux dont la mission est de définir une politique culturelle, mais en plus il ralentit l'essor de créateurs en devenir ou déjà confirmés, dont le travail subit les aléas d'un subventionnement discontinu et quelquefois trop modeste.

Ainsi, concernant la création théâtrale, la politique de la Ville de Lausanne consiste à ne pas imposer de choix à long terme et, du coup, à soutenir beaucoup de productions, mais de façon relativement modeste. Cette recherche de la diversité est respectable, mais à la longue, elle semble préjudiciable à l'établissement d'un réseau théâtral épanoui et à la hauteur de ce qu'il pourrait être.

La Loterie Romande, pour sa part, n'a pas pour objectif d'agir sur la politique culturelle du Canton de Vaud ; dans la plupart des cas elle conforte les décisions prises par la commission du théâtre du Canton de Vaud. Les dons qu'elle octroie aux compagnies *émergentes*, depuis quelques années, tendent à se montrer plus modestes.

Système de répartition actuel

Actuellement le Canton de Vaud, qui consacre chaque année environ Fr. 600 000.– à la création théâtrale indépendante, ne soutient que les metteurs en scène qui ont, durant les dix dernières années, au moins cinq années de pratique, au cours desquelles ils ont présenté au moins trois mises en scène professionnelles. Cette règle permet au Canton de limiter le nombre de subventions accordées, et d'en augmenter le montant afin de permettre aux créateurs *confirmés* de réaliser leurs spectacles dans de bonnes conditions financières.

Cependant, corollaire de la situation, les compagnies *émergentes* ou récemment *émergées* ne peuvent prétendre à aucune subvention et dépendent très largement des Villes et surtout de la Loterie Romande. Or, la Ville de Lausanne (où la plupart des compagnies professionnelles vaudoises siègent) soutient chaque année un nombre assez conséquent de compagnies, dont quelques *émergentes*, mais le montant maximum de ses subventions couvre seulement entre 10% et 20% du budget de création.

C'est dans les faits la Loterie Romande, susceptible d'accorder le subside le plus important, qui dicte la politique culturelle dans le Canton. Cette situation est d'autant plus délicate pour le théâtre *émergent*, puisqu'il dépend presque exclusivement de ce don.

Or, d'après l'article 69 de la Constitution Fédérale («La culture est du ressort des cantons») ce n'est pas à la Loterie de se substituer au pouvoir public en matière de politique culturelle.

La répartition des fonds publics consacrés à la création théâtrale vaudoise est donc aujourd'hui relativement déséquilibrée.

D'une part, les compagnies *confirmées* ont la possibilité de réunir des moyens conséquents grâce aux contrats de confiance, à des subventions cantonales élevées (en moyenne Fr 80 000.- par projet), à des soutiens non négligeables de la Ville de Lausanne (entre Fr 15 000.- et 30 000.-) augmentés encore par des dons généreux de la Loterie Romande (pouvant aller jusqu'à Fr 60 000.- ou 100 000.-).

D'autre part, les compagnies *émergentes* ne peuvent espérer qu'un soutien relativement modeste de la Ville de Lausanne et de dons de plus en plus restreints de la part de la Loterie Romande.

Les groupes *émergés*, eux, naviguent entre ces deux pôles, bénéficiant de conditions de création limitées, car alternant entre des subventionnements corrects et insuffisants.

A chaque nouvelle session d'attribution des fonds publics, force est de constater que les compagnies vaudoises ne se répartissent au final qu'en deux catégories : d'un côté celles soutenues par le Canton et/ou au bénéfice d'un contrat de confiance et qui pourront créer dans un relatif confort, et d'un autre côté, tous les autres, qui devront s'adapter à de trop nombreuses contraintes. Au fil des ans, l'écart entre ces deux groupes s'élargit et empêche les compagnies de s'inscrire dans une dynamique de perfectionnement artistique et d'évolution dans le travail.

Chapitre 3 :

Cinq propositions, un nouvel élan à la création théâtrale vaudoise

Proposition 1 :

Les théâtres institutionnels s'ouvrent davantage aux compagnies locales – et produisent les créations romandes qu'ils programment

a) Donner comme mission aux théâtres institutionnels vaudois (Vidy-Lausanne, Kléber-Méleau), au travers par exemple d'un cahier des charges, de développer une collaboration suivie avec davantage de compagnies vaudoises ou romandes, en programmant plus régulièrement leurs créations. On pourrait aussi imaginer, comme cela se fait dans de nombreux théâtres européens, qu'un ou plusieurs metteurs en scène deviennent des « artistes associés », au fil de quelques saisons. A ce titre, ils bénéficieraient d'une création assurée par année, et participeraient à la vie du théâtre tout au long de la saison.

b) Les spectacles vaudois et suisses romands qui sont créés sur les scènes de l'institution doivent être financés très majoritairement par les théâtres qui les programment. Dès lors, et sauf exception, ces spectacles ne peuvent pas prétendre à une subvention ponctuelle octroyée par la Ville de Lausanne ou le Canton de Vaud, lesquelles doivent être réservées aux compagnies se produisant sur les scènes vouées à la création indépendante.

Proposition 2 :

Favoriser les distributions mixtes artistes étrangers et romands

a) Les théâtres (institutionnels ou non) qui produisent des spectacles mis en scène par des créateurs européens doivent encourager les échanges avec les créateurs vaudois ou romands : par exemple en organisant des stages, en engageant des assistants ou des stagiaires-assistants sur les coproductions...

b) Ces théâtres doivent engager sur leurs coproductions un certain nombre de comédiens romands (sur audition), en fonction du financement investi, comme cela se fait par exemple à la Comédie de Genève, au Poche ou au Théâtre de Carouge, sans poser aucun problème.

Remarques

a) Conséquence indirecte à l'application de ces deux propositions, il est probable que le nombre de compagnies indépendantes tende à diminuer. Si davantage de comédiens et de créateurs travaillent sur les scènes de l'institution, il serait plus évident, dans la création indépendante, de faire la différence entre les compagnies qui ont une réelle démarche et

celles qui cherchent simplement à créer des projets pour se maintenir sur le marché de l'emploi.

b) Les compagnies *confirmées* se produisant sur les scènes de l'institution ne finançant plus leurs productions à l'aide des subventions ponctuelles, une certaine part de ces subventions est ainsi « libérée ». Cet argent, qui doit revenir à la culture indépendante, peut être utilisé pour financer les propositions 3 et 4.

Proposition 3 :

Donner les moyens à un ou deux théâtres voués à la création indépendante de coproduire plus largement les spectacles qu'ils programment

Le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne (et d'autres villes du Canton qui pourraient se montrer intéressées), choisissent un ou deux théâtres voués à la création indépendante et leur allouent une enveloppe supplémentaire afin de leur permettre de coproduire plus largement les spectacles qu'ils programment. Les parts de coproduction ainsi allouées aux compagnies indépendantes devraient leur permettre de compléter plus aisément leur financement, et de créer leurs spectacles dans des conditions financières un peu meilleure⁸.

Le poste de directeur(trice) de ce ou ces théâtres dotés de moyens supplémentaires devrait faire l'objet d'un appel d'offre et être remis au concours tous les six à huit ans, afin d'éviter qu'une seule « famille » ou qu'un seul « courant esthétique » ne soit favorisé au détriment des autres.

Proposition 4 :

Rééquilibrer la répartition des subventions publiques

Chaque année, le Canton choisit trois à cinq projets de compagnies *émergentes* et leur attribue une subvention (relativement modeste, en moyenne Fr. 20 000.-). Ces compagnies *émergentes*, qui ont réalisé moins de trois spectacles, peuvent donc elles aussi prétendre à un subventionnement cantonal, et ne dépendent plus presque exclusivement, comme c'est le cas aujourd'hui, du don octroyé par la Loterie Romande. En matière de culture émergente, l'Etat, jusqu'ici désengagé, joue à nouveau son rôle. Notons qu'il ne s'agit pas ici d'un nouveau saupoudrage. Chaque année, le nombre de soutiens est limité en nombre ; les montants octroyés, joints à une subvention de la Ville, permettent à ces projets émergents de se réaliser dans des situations moins précaires qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, et compte tenu du fait que davantage de compagnies *confirmées* sont produites par l'institution, les compagnies *émergées* sont plus facilement et plus régulièrement soutenues par la Ville et le Canton.

⁸ Au lieu d'augmenter l'enveloppe des parts de coproduction, on peut imaginer, comme cela se fait à Genève aux Théâtres du Grütli et de St-Gervais, que les subventions municipales soient directement attribuées par la direction des théâtres, au lieu que cela passe par la Ville et sa commission du théâtre. Un spectacle programmé dans ces « maisons des indépendants » reçoit donc automatiquement deux enveloppes : une part de coproduction, et une subvention municipale attribuée directement par le directeur du théâtre lui-même. Bien sûr, il n'est dès lors plus possible déposer de demandes supplémentaires auprès de la Ville.

Enfin, et concernant les contrats de confiance, il est souhaitable qu'ils puissent être alloués, comme c'est le cas aujourd'hui, autant aux compagnies *émergées* qu'aux compagnies *confirmées* les plus intéressantes⁹.

Proposition 5 :

Améliorer les échanges entre compagnies et autorités vaudoises et municipales

Instaurer un suivi plus personnalisé des artistes et des compagnies par les autorités culturelles. Sous forme de rencontres-bilans, un échange entre créateurs et commissions du théâtre permet à l'artiste d'évaluer l'appréciation de son travail, de dégager les points à améliorer, de présenter ses intentions futures... Les politiques peuvent alors favoriser les groupes à la forte identité et en passe de développer un savoir-faire original et maîtrisé. Ils peuvent également formuler, à l'encontre des artistes jugés les plus prometteurs, leurs attentes en terme de rayonnement culturel en Suisse et dans le monde.

⁹ La question du délai d'attente minimum d'une année entre deux contrats de confiance est cependant peut-être à réexaminer. Dans certains cas, un contrat de confiance devrait pouvoir être immédiatement reconduit, si le travail de la compagnie est jugé intéressant, afin de ne pas interrompre le parcours d'un créateur en plein élan.